



EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 JANVIER 2023

Convocation du ----- 11 janvier 2023  
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29  
Nombre de Conseillers présents ----- 24  
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 230118D004  
Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents :**

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - M. Bertrand LERAY - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme Anita MENET - M. Guillaume NIEL - Mme Mélanie BRIAULT - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO

**Étaient absents excusés :**

Mme Nathalie ROZÉ - M. Jean-Marc BESNARD - M. Michel MATHÉ - M. Julien ROUSSEAU - Mme Nathalie CAIVEAU

**Secrétaire de séance :** Mme JOURDON Déborah.

**FINANCES – PARTICIPATION DU CONCESSIONNAIRE DE LA ZAC**

N° de l'acte : 230118D004 - Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

L'article 24 du traité de concession signé fin 2007 entre la commune et la société « CM-CIC Aménagement foncier » prévoit que l'aménageur participera au financement des équipements publics.

Le montant global de cette participation, initialement fixé à 332 500 € a été porté à 371 000 € lors de la signature de l'avenant n°2 à ce traité, répartis comme suit :

- Tranche 1 (secteurs Perretterie et Croix Douillard) : 271 000 €
- Tranche 2 (secteur Fromentin) : 100 000 €

Le montant de la participation à verser est calculé, à la fin de chaque année, au prorata des permis de construire délivrés.

Ceci exposé :

- Considérant que le montant global de la participation due pour la tranche 1 (Perretterie et Croix Douillard) s'élève à 271 000 € ;
- Considérant que la commercialisation de cette tranche par le concessionnaire est terminée ;
- Considérant que le concessionnaire a, pour l'instant, versé à la Collectivité une participation de 229 087,16 € ;

Le conseil municipal décide de solliciter le versement du solde de la participation due par le concessionnaire de la ZAC, pour cette 1<sup>ère</sup> tranche, soit un montant de 41 912,84€, et autorise le maire à effectuer toute démarches en ce sens.

**Vote :** 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Président de la COMPA



Maurice PERRION